

Marchés annuels - Autorisation de signature

M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur : Chaque année, pour assurer la bonne marche de ses services et assurer ses missions, la Ville de Besançon procède à des consultations de fournisseurs et d'entreprises.

Service	Intitulé	Montant HT
TIC et Moyens Généraux	Fourniture de services de téléphonie et de télécommunications Abonnements et acheminements de communications Année 2011 avec reconduction expresse pour 2010, 2013 et 2014	Mini 200 000 € TTC Maxi 600 000 € TTC
	Fournitures de consommables informatiques et imprimerie Année 2011 avec reconduction expresse pour 2012, 2013 et 2014	Mini 300 000 € TTC Maxi 450 000 € TTC
	Location et maintenance de matériels et de logiciels pour informatique, imprimerie, copieurs, télécommunications Année 2011 avec reconduction expresse pour 2012, 2013 et 2014	Mini 600 000 € TTC Maxi 1 500 000 € TTC
	Renouvellement de matériels et de logiciels pour informatique, imprimerie, copieurs, télécommunications Année 2011 avec reconduction expresse pour 2012, 2013 et 2014	Mini 600 000 € TTC Maxi 1 900 000 € TTC
EDUCATION	Fourniture de denrées alimentaires au groupement de commandes constitué entre la Ville de Besançon et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2011 31 lots : Lot 1 - Viande fraîche de veau Lot 2 - Viande fraîche de boeuf Lot 3 - Viande fraîche de porc Lot 4 - Viande fraîche d'agneau Lot 5 - Poisson frais et dérivés Lot 6 - Produits avicoles et univoles frais Lot 7 - Dinde fraîche Lot 8 - Charcuterie fraîche Lot 9 - Compote fraîche Lot 10 - Yaourts (dont yaourts BIO) Lot 11 - Entremets frais individuels Lot 12 - Fromages frais portions Lot 13 - Fromages portions Lot 14 - Produits laitiers divers (dont fromage bio) - Ovoproduits Lot 15 - Fruits frais (dont fruits BIO) Lot 16 - Légumes frais Lot 17 - Salade verte 4 ^{ème} gamme Lot 18 - Légumes - Pommes de terre / 4 ^{ème} gamme Lot 19 - Légumes 5 ^{ème} gamme Lot 20 - Légumes et fruits surgelés Lot 21 - Poissons filets surgelés Lot 22 - Viandes surgelées Lot 23 - Viande cuite Lot 24 - Pâtisseries surgelées Lot 25 - Pain bio et non bio / Galette des rois Lot 26 - Viennoiseries surgelées Lot 27 - Conserves - Epicerie - Corps gras Lot 28 - Autres produits BIO et commerce équitable Lot 29 - Biscuiterie Lot 30 - Vins - Boissons Lot 31 - Glaces	Marchés à bons de commandes sans minimum et sans maximum Estimation des marchés : 1 479 110 € TTC

Service	Intitulé	Montant HT
	Fourniture de produits d'entretien et de nettoyage à partir du 21 mai 2011 avec reconduction expresse pour les années 2012, 2013 et 2014	Marchés à bons de commande avec montant annuel maximum pour chaque lot
	20 lots :	Budget annuel : 343 000 € HT
	Lot 1 - Détergents détartrants cuisine	Maxi : 25 000 € HT
	Lot 2 - Produits d'entretien courant	Maxi : 35 000 € HT
	Lot 3 - Produits lavage linge	Maxi : 20 000 € HT
	Lot 4 - Produits d'entretien des sols	Maxi : 20 000 € HT
	Lot 5 - Savon	Maxi : 4 000 € HT
	Lot 6 - Essuyage papier domestique	Maxi : 40 000 € HT
	Lot 7 - Sacs poubelle	Maxi : 60 000 € HT
	Lot 8 - Brosserie et accessoires	Maxi : 20 000 € HT
	Lot 9 - Droguerie	Maxi : 40 000 € HT
	Lot 10 - Savon d'atelier	Maxi : 4 000 € HT
	Lot 11 - Essuyage d'atelier	Maxi : 20 000 € HT
	Lot 12 - Produits d'entretien pour bords de piscines	Maxi : 1 000 € HT
	Lot 13 - Produits d'entretien des plages de piscine	Maxi : 20 000 € HT
	Lot 14 - Produits de traitement de l'eau de piscines	Maxi : 6 000 € HT
	Lot 15 - Produits d'entretien et de désinfection des bennes à ordures ménagères	Maxi : 2 000 € HT
	Lot 16 - Produits anti-graffiti voirie propreté	Maxi : 12 000 € HT
	Lot 17 - Produits d'hygiène et d'entretien en crèches	Maxi : 10 000 € HT
	Lot 18 - Absorbant d'odeurs de déjections canines	Maxi : 2 000 € HT
	Lot 19 - Produits d'entretien divers voirie	Maxi : 1 000 € HT
	Lot 20 - Produits d'entretien des canalisations	Maxi : 1 000 € HT

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les marchés indiqués ci-avant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 16 décembre 2010.